



**Le Conseil constitutionnel a indiqué, samedi, que douze recours ont été déposés après la publication de la liste des candidats retenus pour l'élection présidentielle du 7 octobre 2018, des requêtes émanant des candidats dont les dossiers avaient été rejetés par Elections Cameroon (ELECAM), l'organce chargé de l'organisation et de la gestion des élections dans le pays**

Sur les 28 candidatures déposées à ELECAM, et suite au désistement d'un postulant, 9 candidats ont été retenus sur les 27 candidatures examinées par cette institution. Parmi les 18 candidats recalés, 09 ont déposé des recours au Conseil constitutionnel.

Il s'agit de Bertin Kisob du Cameroon party for social justice (CPSJ) qui a déposé trois recours dans lesquels il est contre le rejet de sa candidature et contre le décret portant convocation du corps électoral le 07 octobre. Pour sa part, Engono Valentin, candidat de l'Union camerounaise pour la démocratie et l'innovation (UCDI) estime que le rejet de sa candidature est un excès de pouvoir de la part du conseil électoral. De son côté, Ndjoumou Léopold Steves candidat de l'UREC a déposé deux requêtes dont les motifs sont le rejet de sa candidature et l'absence de la caution, 30 millions de francs CFA.

Ce Quant à Gabanmidanha Rigobert, candidat indépendant, il s'insurge sur les 300 signatures des personnalités alors qu'Olivier Bile dépose un recours pour tenter d'avoir une chance de

déposer sa caution et poursuivre la campagne. D'autres candidats ayant déposé des requêtes, en l'occurrence, Kum Ane Ihims, Geneviève Zeh Amvene, Aboubakar Kalmadine et Sosthène Fouda souhaitent la réhabilitation de leurs candidatures.

La loi dispose que ces pétitions concernent « les objections relatives au rejet ou à l'acceptation des candidats, ainsi que celles relatives à la couleur, aux initiales ou à l'emblème adoptés par un candidat ».

Par ailleurs, « elles peuvent être présentées au Conseil constitutionnel par tout candidat ou partie prenant part à l'élection ou toute personne faisant fonction de représentant du gouvernement à ladite élection, dans un délai maximum de deux jours après la publication de la liste des candidats ».

Sur les 9 candidats retenus, figure le chef de l'Etat sortant Paul Biya agé de 85 ans dont 35 passés au pouvoir, le candidat du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC, au pouvoir) qui est présenté comme grandissime favori au scrutin du 7 octobre prochain.